

Agaura renforce votre sécurité fiscale.



L'ECF, un nouveau dispositif fiscal

L'examen de conformité fiscale (ECF), créé par décret du 13 janvier 2021, est né des discussions ayant eu lieu entre les institutions et l'administration dans le cadre de la loi ESSOC. Il permet aux entreprises de renforcer leur sécurité juridique et fiscale.

L'ECF est un dispositif préventif d'audit et de fiabilisation des 10 points fiscaux identifiés par l'administration comme ceux étant le plus souvent contrôlés. Il fait l'objet d'une prestation contractuelle, réalisée de manière indépendante, portant sur un exercice fiscal et faisant l'objet d'un compte-rendu de mission transmis à l'administration fiscale.

Bénéfices

1

ASSURANCE EN MATIERE DE SECURITE FISCALE

- Diminution du risque de contrôle de l'administration
- Suppression des pénalités et majorations en cas de rectification de bonne foi

2

SECURISATION DES DONNEES COMPTABLES

- Méthodologie de conservation des documents

3

FIABILISATION DE LA GESTION

- Conformité du logiciel de caisse

4

LABEL "ECF"

- Gage de confiance auprès de la DGFIP, pour vos clients et vos partenaires

Offre de services complémentaires



ACCÈS À DES FORMATIONS ET À L'INFORMATION VIA DES NEWSLETTERS



MISE À DISPOSITION DE STATISTIQUES PROFESSIONNELLES



ACCÈS GRATUIT À UNE CENTRALE D'ACHATS



CLUB DES ENTREPRENEURS * (MINI-SESSION D'INFORMATIONS SUR DES THÈMES SPÉCIFIQUES)



**DOSSIER DE PERFORMANCE * / FICHER DE VENTE DES FONDS * / ASSURANCE JURIDIQUE
CONTRÔLE FISCAL ***

*** SERVICES À VENIR COURANT 2022**

Offre de lancement 2022

En 2022, Agaura propose la substitution de l'EPS par l'ECF, et le réalisera sans surcoût.

AGAURA - SIÈGE LYON

216 Rue André Philip - CS 74459
69421 LYON CEDEX 03
www.agaura.fr

RESPONSABLE DEVELOPPEMENT ECF

JEAN-NOËL DEPOIL

T : 07.88.61.54.97

M : jndepoil@agaura.fr

